

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1177

16 juin 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	56478	Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.	56452
Acergy S.A.	56450	Invenergy Wind Europe I S. à r.l.	56452
Agrassur Re S.A.	56450	Inversiones Sociosanitarias S.à r.l.	56465
Alileche, s.à r.l.	56481	Kar-Tess Holding S.A.	56473
Amarillo Holding S.A.	56493	Luma Capital S.A.- SPF	56465
Andante International, Sàrl	56495	Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A.	56453
Argancy S.A.	56456	MainFirst	56483
Bellevue Funds (Lux)	56467	Manidor S.A.	56473
BLEMOX Spf S.A.	56494	MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l.	56496
Carmel Capital III Sàrl	56494	Mobi Technic s.à r.l.	56463
Catella International Fund	56480	Nefose S.A.	56481
Ceres S.à r.l.	56463	Re De Co Holding S.A.	56462
CNIM Development	56454	Reinvest S.A.	56478
Cranley S.à r.l.	56465	SaarGummi technologies S.à r.l.	56464
Embassair Finance	56452	Seahold S.à r.l.	56468
Europa Real Estate S.à r.l.	56454	Sibinter	56458
Europatrimonia	56458	Sidarta Finance Holding S.A.	56456
European Sicav Alliance	56450	Sinsler (Luxembourg) S.à r.l.	56451
Falun S.A. Holding	56457	Sinsler (Luxembourg) S.à r.l.	56450
Fetucci Holding S.A.H.	56494	Société de Gestion Hotelière et de Com- merces	56495
Fiduciaire Scherer S.à r.l.	56468	Summit Partners JMB S.à r.l.	56483
FinanceCom International S.A.	56491	Telefin S.A.	56482
Global Capital Development S.A. - SPF ..	56462	Thomas Frank Associates S.à r.l.	56496
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	56494	VBTECH S.A.	56458
Henzig & Scherer S.à r.l.	56468	Vetedy S.A.	56453
HURO S.A.	56493	World Invest	56461
Iguana Holding S.A.	56481		
Imek Fensterbau S.A.	56495		
Immersive Investment	56495		
Invenergy Poland Renewables S.à r.l.	56451		
Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	56451		

Sinsler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.503.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009066898/11.

(090078534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009066895/14.

(090078529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009066900/12.

(090078536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 35.554.

Extrait des résolutions prises par voie de Résolution Circulaire en date du 2 mars 2009

En date du 2 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 2 mars 2009, de Monsieur William Dykes en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 2 mars 2009, Monsieur Magnus Kottenauer, RPM Risk & Portfolio Management AB, Norrmalmstorg 16, SE-11145 Stockholm, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur William H. Dykes, démissionnaire

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009067249/17.

(090079325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.122.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 mai 2009

1. Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Andrew FLANAGAN, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1975, demeurant à Crystal Lake, IL 60014 (Etats-Unis d'Amérique), 581, Blackthorn Drive, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 MAI 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVENERGY POLAND RENEWABLES S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067087/21.

(090078086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.988.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 mai 2009

1. Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Andrew FLANAGAN, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1975, demeurant à Crystal Lake, IL 60014 (Etats-Unis d'Amérique), 581, Blackthorn Drive, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 MAI 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Poland Holdings S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067088/21.

(090078089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sinsler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 21.503.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2009

4. L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG, comme Commissaire aux Comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour la société *SINSER (LUXEMBOURG) Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2009066763/12.

(090078650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Invenergy Wind Europe I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.592.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 mai 2009

1. Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Andrew FLANAGAN, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1975, demeurant à Crystal Lake, IL 60014 (Etats-Unis d'Amérique), 581, Blackthorn Drive, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 MAI 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Invenergy Wind Europe I S. à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067089/21.

(090078092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.712.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 mai 2009

1. Monsieur James T. MURPHY a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Andrew FLANAGAN, administrateur de sociétés, né au Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 11 février 1975, demeurant à Crystal Lake, IL 60014 (Etats-Unis d'Amérique), 581, Blackthorn Drive, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 MAI 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067090/21.

(090078098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Embassair Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Alexandre Marguet
Gérant

Référence de publication: 2009067378/12.

(090079193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Vetedy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.379.

Extrait des résolutions

prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2009

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VETEDY S.A., avec siège social à Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 69.379.

Ladite assemblée, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Dominique Weicker de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée des actionnaires décide ensuite de nommer administrateur et administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Weicker, démissionnaire:

Monsieur Patrick Deumer, directeur de sociétés, demeurant 7, Am Flouer, L-8368 Hagen, né à Longlier, Belgique, le 16 juin 1966.

Son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

2) L'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats des autres administrateurs en fonction, à savoir:

- Madame Véronique Salmon, indépendante, demeurant 7, Am Flouer, L-8368 Hagen, née à Longlier, Belgique, le 7 novembre 1963, et

- Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant professionnellement 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, né à Ixelles, le 1^{er} avril 1965.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société sera désormais composé des membres suivants et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Madame Véronique Salmon, indépendante, demeurant 7, Am Flouer, L-8368 Hagen,

- Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant professionnellement 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, et

- Monsieur Patrick Deumer, directeur de société, demeurant 7, Am Flouer, L-8368 Hagen (également administrateur-délégué).

3) L'assemblée des actionnaires décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes à savoir:

COMPTALEX SARL (devenue AFC Benelux S.à r.l.), ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort (R.C.S. Luxembourg B 60.162) et décide de nommer la société:

Fiduciaire Cabexco SARL, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890), commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Steinfort, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067323/40.

(090079339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.700.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

GT Experts Comptables S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009067280/14.

(090079516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.365.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 31 mars 2009 que Europa Real Estate L.P., société ayant son siège social au 1013, Center Road, USA-19805 Wilmington, Delaware, a cédé cinq cent trente neuf (539) parts sociales de classe G18 de la Société qu'elle détenait, à la Société, en sorte que, suite à ce transfert:

- 1) Europa Real Estate S.à r.l., précitée, détient désormais: 539 parts sociales de classe G18
- 2) Europa Real Estate L.P., précitée, détient désormais:

.....	125 parts sociales de classe E
.....	330 parts sociales de classe G1
.....	783 parts sociales de classe G2
.....	3 parts sociales de classe G4
.....	3 parts sociales de classe G5
.....	7 parts sociales de classe G14
.....	1 part sociale de classe G15
.....	2 parts sociales de classe L1
.....	2 parts sociales de classe L6
.....	1.060 parts sociales de classe S1
.....	499 parts sociales de classe S2
.....	5 parts sociales de classe A6
.....	15 parts sociales de classe A7

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009067316/28.

(090079257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

CNIM Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.174.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) "CNIM Netherlands B.V.", une société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap", BV), constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas ("Kamer van Koophandel") sous le numéro 24418158 ayant son siège social au Wijnhaven 3J, 3011WG, Rotterdam, Pays-Bas,

détenant deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (296.400) actions de la Société,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009, à Paris,

2) "Cube Environment S.C.A.", une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.595, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par son associé commandité, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.233 ("NEIL"),

détenant deux cent vingt-trois mille six cents (223.600) actions de la Société.

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009, à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes sont tous les actionnaires de "CNIM Development" (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.174, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2596, le 23 octobre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut fournir des services de conseil commercial et économique, des services de gestion et d'administration à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et mettre des experts à disposition et/ou fournir des conseils techniques par rapport aux projets de développement de ces sociétés.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et, subséquemment, de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut fournir des services de conseil commercial et économique, des services de gestion et d'administration à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et mettre des experts à disposition et/ou fournir des conseils techniques par rapport aux projets de développement de ces sociétés.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/5259. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067807/239/80.

(090079778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Sidarta Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 29.149.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SIDARTA FINANCE HOLDING S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C, le 15 mai 2009. Relation: EAC/2009/5683.

- que la société «SIDARTA FINANCE HOLDING S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.149,

constituée suivant acte notarié du 31 octobre 1988 et publié au Mémorial C numéro 12 du 16 janvier 1989; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 octobre 2001 et publié au Mémorial C numéro 352 du 4 mars 2002, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR) représenté par vingt-cinq (25) actions sans mention de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 13 mai 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 mars 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009067612/239/31.

(090079102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Argancy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.491.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ARGANCY S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2009. Relation: EAC/2009/5899.

- que la société «ARGANCY S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.491,

constituée suivant acte notarié du 29 mars 1984 et publié au Mémorial C numéro 117 du 30 avril 1984, au capital social de deux millions cinq cent mille francs belges (2.500.000,- FB) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 19 mai 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 août 1994 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009067614/239/29.

(090079126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Falun S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.150.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Newmaster Associates S.A., ayant son siège statutaire à Road Town Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Hans-Jürgen SALBACH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul et unique actionnaire de la société anonyme dénommée "FALUN S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 45.150 a été constituée suivant acte de Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 1993, publié au Mémorial C No 556/1993.

- Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE (31.250) Euros, représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de DOUZE (12) Euros et cinquante (50) cents chacune;

- Le mandant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

- Le mandant détenant toutes les actions de la société a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- * de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat

- * de désigner le mandant comme liquidateur

- Le mandant en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

- Le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessée d'exister.

- Comme conséquence de ce qui précède, les titres au porteur représentant le capital social de la société ont été annulés en présence du notaire instrumentant.

- Les livres et documents de la société seront conservés au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils sont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SALBACH, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 mai 2009. Relation: EAC/2009/5563. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 25 mai 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009067658/207/48.

(090079244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Europatrimonia, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.761.

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 3 octobre 2005 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de EUROPATRIMONIA S.A.R.L. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 18 mai 2009.

LE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009067626/12.

(090079077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Sibinter, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.932.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2009067630/231/14.

(090079012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

VBTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 146.268.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. HYPPOS S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée par devant le notaire instrumentant en date du 23 mars 2009, en cours de formalisation, ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 10 mars 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096, ici représentée par Madame Sonia LIVOIR, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 10 mars 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles sociétés comparantes, représentées comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de VBTECH S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bertrange.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans la mesure où l'exercice de ces activités n'est pas en infraction ou en contrariété avec une ou plusieurs

dispositions légales ou réglementaires qui soumettraient ces activités à des conditions d'accès, d'exercice de la profession ou autres:

- l'entreprise d'étude, de conception, de production, d'importation et de placement de dispositifs destinés à la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment (thermique, électrique, économie d'eau);

- l'aménagement et l'entretien de parcs et jardins;

- l'étude et la réalisation de tous travaux de construction, publics et privés, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance, la conception et la construction de tous bâtiments et édifices, l'étude et la réalisation de décorations tant intérieures qu'extérieures;

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, la rénovation, les travaux de réparations, d'embellissements, de renouvellement et de modernisation, et la maintenance de tous les types d'ouvrages d'art, de biens immeubles, et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux secteurs de travaux publics et privés et du bâtiment;

- la prestation de conseils et d'assistance tant au point de vue technique qu'administratif et commercial à toutes sociétés et entreprises, pour tout ce qui concerne le secteur des biens immobiliers;

- l'acquisition de tous terrains, la construction de tous bâtiments publics et particuliers, l'achat, la vente, la location, la division et le lotissement de tous immeubles;

- la prise en considération de tous travaux concernant la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, etc... l'établissement et l'exploitation de tous moyens de transport, ports, canaux, routes, etc...;

- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériaux, marchandises, appareils et outillages nécessaires aux travaux de construction, d'entretien, de maintenance, de réparation, et de renouvellement des ouvrages d'arts et bâtiments;

- la préparation, la rédaction et la conclusion en tant que mandataire ou pour compte propre, des tous marchés de travaux publics ou privés ou de fourniture et faire toutes opérations se rattachant à ces objets.

- entreprise d'étude, de conception, de conseil, de production, d'importation et de placement et de montage de dispositifs techniques (notamment mécanique, vide, optique, électrique, pneumatique et techniques liées) relatif à la réalisation de projet industriels;

- entreprise de conseil et de représentation commerciale dans le domaine de la biologie;

- entreprise de conseil en organisation et management des entreprises et collectivités;

- entreprise d'étude, de conception, de conseil, de production, d'importation et de prestations de services dans le domaine du traitement et de la conservation des oeuvres d'art;

- possibilité d'effectuer du négoce d'oeuvres d'art;

- possibilité de faire de l'import export de marchandises diverses;

- possibilité de réaliser des projets immobiliers (achat, vente, promotion...) tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- HYPSOS S.A., prénommé	999 actions
FGA (Luxembourg) S.A., prénommée	1 action
Total: mille	(1.000) actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Lionel COLLIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4140 Sprimont, 21, Fays-Village.
- Monsieur François COLLIN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4020 Liège, 28, rue de Londres.
- Madame Odette MARCQ, administrateur de sociétés, demeurant à B-4163 Tavier, 52, rue Magrée.

3. Est nommé administrateur délégué et président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Lionel COLLIN, prredit, pour une durée de six ans. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Livoir: Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009. Relation: EAC/ 2009/3657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009067627/203/154.

(090079227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 avril 2009 a pris acte de la décision suivante:

- Démission de Monsieur Carlo Camperio Ciani, Administrateur, avec adresse professionnelle c/o Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg en date 25 Novembre 2008;

L'Assemblée générale du 30 avril 2009 a ratifié la cooptation de:

- Monsieur Michele ZORZI, Administrateur, avec adresse professionnelle Banca Arner, Piazza Manzoni 8 CH-6901 Lugano (Suisse) en date 26 Novembre 2008

en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Carlo CAMPERIO CIANI.

L'Assemblée générale du 30 avril 2009 a nommé l'administrateur suivant:

- Monsieur Michele ZORZI, Administrateur, avec adresse professionnelle Banca Arner, Piazza Manzoni 8 CH-6901 Lugano (Suisse) en date 26 Novembre 2008,

son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 30 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Giacomo SCHRÄMLI, Administrateur et président du Conseil d'administration, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO;

- Monsieur Piero COLONNA, Administrateur, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO;

- Monsieur Giulio ROMANI, avec adresse professionnelle, 8, Piazza Manzoni, CH-6901 LUGANO.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

L'Assemblée générale du 30 avril 2009 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67. 895.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

Pour World Invest

Casa4Funds Luxembourg

European Asset Management S.A.

Céline Gutter

Head of Legal

Référence de publication: 2009067763/36.

(090080107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Global Capital Development S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: NOK 892.631.729,72.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.786.

—
EXTRAIT

Conformément au projet de fusion des sociétés Global Capital Development S.A.-SPF (encore dénommée ci-après la «Société Absorbante») et Luma Capital S.A.-SPF (encore dénommée ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante dénommées ci-après les «Sociétés Fusionnantes»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 903 du 29 avril 2009, Global Capital Development S.A.-SPF a absorbé Luma Capital S.A.-SPF avec effet au 2 juin 2009.

Les Conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé de procéder à la fusion de Global Capital Development S.A.-SPF et de Luma Capital S.A.-SPF par absorption de Luma Capital S.A.-SPF dans Global Capital Development S.A.-SPF.

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, la fusion a été opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 903 du 29 avril 2009.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société Absorbante, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1 a), b) et c) de la Loi.

Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante sur la base de l'article 279, paragraphe c) de la Loi et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, par suite de la fusion avec la Société Absorbante, la Société Absorbée cesse d'exister et la valeur nette de ses actions a été attribuée à la prime d'émission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Global Capital Development S.A.- SPF / Pour Luma Capital S.A.- SPF

Signature / Signature

Référence de publication: 2009067667/35.

(090079524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Re De Co Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.410.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 avril 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009, LAC/2009/15911, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009067608/211/19.

(090079037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Mobi Technic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.909.

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 22 février 2007 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de MOBI TECHNIC S.A.R.L. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 18 mai 2009.

LE DOMICILIATAIRE
Signatures

Référence de publication: 2009067622/12.

(090079073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Ceres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biber, 8, Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 76.083.

Im Jahre zweitausendneun, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Michael NEYLON, Informatiker, wohnhaft in L-6834 Biber, 8, Hiel.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Michael NEYLON, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CERES S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 76.083, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 23. Mai 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 706 vom 29. September 2000. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. Oktober 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1288 vom 4. Dezember 2003.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Michael NEYLON, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Infolge der Anteilsübertragung vom 21. Dezember 2006, Abänderung von Artikel 6 der Satzungen.
- 2.- Abänderung von Artikel 5 der Satzungen.
- 3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall, nach L-6834 Biber, 8, Hiel, mit Wirkung zum 31. Dezember 2008.
- 4.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an die Anteilsübertragung von 67 Anteilen durch Herrn Jean-Paul FRISCH vom 21. Dezember 2006, wonach Herr Michael NEYLON alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft geworden ist, beschliesst die Generalversammlung Artikel 6 der Satzungen abzuändern, so dass dieser nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREIZEHNTAUSEND EURO (EUR 13.000,-) und ist eingeteilt in EINHUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERTDREISSIG EURO (EUR 130,-).“

Herr Michael NEYLON, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als einziger Geschäftsführer der Gesellschaft CERES S.à r.l., nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Satz von Artikel 5 der Satzungen zu streichen, so dass besagter Artikel 5 nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall, nach L-6834 Biver, 8, Hiel, mit Wirkung zum 31. Dezember 2008 zu verlegen.

Vierter und letzter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Biver.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Neylon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 janvier 2009, LAC/2009/2982. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. März 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009067666/202/57.

(090078958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.820.750,00.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

Niederschrift der Beschlüsse der Alleingeschafterin der Gesellschaft vom 29.04.2009

Nachfolgend werden die in der Gesellschafterversammlung vom 29.04.2009 gefassten Beschlüsse der Alleingeschafterin der Gesellschaft protokolliert:

I. Vorbemerkung

SaarGummi GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in der Eisenbahnstrasse 24, 66687 Wadern, Deutschland, registriert beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 169326, hält 100 % des Stammkapitals an der SaarGummi technologies S.à r. l. mit Sitz in 97, route du vin in L-5445 Schengen, Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxemburg unter B 108.936.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Einberufung und Abhaltung einer Gesellschafterversammlung hält die SaarGummi GmbH, als Alleingeschafterin hiermit eine Gesellschafterversammlung der

SaarGummi technologies S.à r. l.

ab.

Sodann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

II. Gesellschafterbeschlüsse

1. Der Gesellschafterversammlung wird vorgeschlagen, den Geschäftsführer Herrn Arno Endres, geb. 27.05.1954 wohnhaft Am Südhang 1, 66839 Schmelz mit Wirkung zum 30.04.2009 als Geschäftsführer der SaarGummi technologies S.à r. l. abzuberufen.

2. Der Gesellschafterversammlung wird vorgeschlagen, Herrn Konrad Hoffmann, geb. 25.04.1949, wohnhaft Fischbachstraße 5, 66265 Heusweiler-Holz mit Wirkung zum 01.05.2009 zum Geschäftsführer zu bestellen mit der Maßgabe, dass er die Gesellschaft satzungsgemäß vertritt.

Die beiden oben genannten Vorschläge wurden einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass mit Wirkung zum 01.05.2009 die folgenden Personen Geschäftsführer der Gesellschaft sind:

- Herr Dieter Raschke;
- Herr Detlev Bartels-Kromrey; und
- Herr Konrad Hoffmann.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt. Die Gesellschafterversammlung war hiermit geschlossen.

Büschfeld, den 29. April 2009.

SaarGummi GmbH

Detlev Bartels Kromrey / Dieter Raschke

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2009067764/39.

(090079989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Luma Capital S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: NOK 84.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.258.

—
EXTRAIT

Conformément au projet de fusion des sociétés Global Capital Development S.A.-SPF (encore dénommée ci-après la «Société Absorbante») et Luma Capital S.A.-SPF (encore dénommée ci-après la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante dénommées ci-après les «Sociétés Fusionnantes»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 903 du 29 avril 2009, Global Capital Development S.A.-SPF a absorbé Luma Capital S.A.-SPF avec effet au 2 juin 2009.

Les Conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé de procéder à la fusion de Global Capital Development S.A.-SPF et de Luma Capital S.A.-SPF par absorption de Luma Capital S.A.-SPF dans Global Capital Development S.A.-SPF.

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée, la fusion a été opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 903 du 29 avril 2009.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société Absorbante, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1 a), b) et c) de la Loi.

Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante sur la base de l'article 279, paragraphe c) de la Loi et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, par suite de la fusion avec la Société Absorbante, la Société Absorbée cesse d'exister et la valeur nette de ses actions a été attribuée à la prime d'émission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Global Capital Development S.A.- SPF / Pour Luma Capital S.A.- SPF

Signature / Signature

Référence de publication: 2009067668/35.

(090079530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

**Inversiones Sociosanitarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cranley S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.627.

—
In the year two thousand and nine, on the twentieth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"WATERSIDE FINANCIAL LTD, a company incorporated under the law of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 May 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Cranley S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 144 627, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 5 March 2009 (page 23263, number 485). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the Company's name into INVERSIONES SOCIO-SANITARIAS S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate name.** There exists a private liability company under the name "INVERSIONES SOCIO-SANITARIAS S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such entity (hereafter the "Company") and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"WATERSIDE FINANCIAL LTD", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Cranley S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société a responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.627, constituée suivant un acte notarié en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2009 (page 23263, numéro 485). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en INVERSIONES SOCIO-SANITARIAS S.à r.l. et de modifier l'article 1 des statuts qui doit être lu comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "INVERSIONES SOCIO-SANITARIAS S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/6053. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067820/239/73.

(090079861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Im Jahre zweitausendneun,

am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

ist erschienen:

Bellevue Asset Management AG, eine Gesellschaft organisiert und bestehend nach schweizerischem Recht mit offziellem Sitz in CH-8700 Küsnacht (der "Gesellschafter"),

hier vertreten durch Frau Josiane Schroeder, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, mit einer Vollmacht ausgestellt in Küsnacht (Schweiz) am 25. März 2009.

Vorerwähnte Vollmacht ist, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, nacherwähnten Urkunde des unterzeichneten Notars vom 26. März 2009 beigefügt worden.

Der Gesellschafter hat den amtierenden Notar dazu aufgefordert, folgendes festzuhalten:

Der Gesellschafter ist der Alleingesellschafter der in Luxemburg unter dem Namen Bellevue Funds (Lux) und unter Nummer B-145566 in das Luxemburger Handelsregister eingetragenen Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner vom 26. März 2009, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 14. April 2009 veröffentlicht worden ist, und mit Gesellschaftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (die "Gesellschaft").

Die erschienene Partei, handelnd in ihrer vorerwähnten Eigenschaft, ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

Im Rahmen der Gründung der Gesellschaft wurde in Artikel achtundzwanzig (28) der Satzung festgehalten, dass die konsolidierte Währung der Gesellschaft der Euro ist und irrtümlicherweise ist im gleichen Artikel der Schweizer Franken als konsolidierte Währung erwähnt.

Daher ist ex tunc mit Wirkung zum 26. März 2009 der zweite Satz des zweiten Absatzes von Artikel achtundzwanzig (28) der Statuten wie folgt zu lesen:

"Falls gemäß Artikel 5 verschiedene Subfonds bestehen deren Anteilswerte in anderen Währungen als Euro ausgedrückt werden, werden diese in Euro umgerechnet und in dem konsolidierten geprüften Jahresabschluss in Euro ausgedrückt, einschliesslich der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung, der mit dem Bericht des Verwaltungsrats allen Anteilseignern 15 Tage vor jeder Generalversammlung zur Verfügung gehalten wird."

Im Übrigen bleibt die oben genannte Urkunde vom 26. März 2009 unverändert.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der gegenwärtigen Urkunde an die Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt, hat dieselbe die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 04. Mai 2009. Relation: EAC/2009/5149. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften du Vereinigungen.

Beles, den 26. Mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067814/239/43.

(090079815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

**Fiduciaire Scherer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Henzig & Scherer S.à r.l.).**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.802.

L'an deux mille neuf,

le vingt-deux mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, demeurant au 229 rue des Romains, L-8041 Bertrange, agissant en sa qualité d'associé unique de la société "HENZIG & SCHERER S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70 802,

constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 08 octobre 1999 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 12 mai 2009, page 47247.

Lequel comparant, ici personnellement présent, représentant, en sa susdite qualité, l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société de "HENZIG & SCHERER S.à r.l." en celle de "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l."

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, il est décidé encore de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société lequel article QUATRE (4) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société nouvellement dénommée "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l." de Luxembourg-Ville à Helmsange, commune de Walferdange et de fixer sa nouvelle adresse au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange.

Suite à ce transfert de siège social, il est décidé également de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts se lise désormais comme suit:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/2009/6060. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067810/239/45.

(090079849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Seahold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.928.

In the year two thousand and nine,

on the twelfth day in the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of shareholders of "SEAHOLD S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, formed pursuant to a notarial deed enacted on 28 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 850 on 8 April 2008.

The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 136 928.

The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by the undersigned notary pursuant to a notarial deed enacted on 4 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2330 on 24 September 2008.

The meeting was opened and was presided over by Mr Denis BRETTNACHER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Me Onno BOUWMEISTER, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joram MOYAL, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment of Article 10, 11 and 13 of the Company's Articles of Association in order to introduce a board of Class A, Class B and Class C Managers.

2) Acceptance of the resignation of Managers and discharge

3) Appointment of new Class A, Class B and Class C Managers.

4) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from said attendance list that all one hundred (100) shares of the total subscribed capital of NINETEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVEN UNITED STATES DOLLARS (19'807.- USD) are represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the majority of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVED to change the current Articles of Association in order to introduce a Board of Managers composed of Class A, Class B and Class C Managers.

Second resolution

As a result of the previous resolution, Article 10, Article 11 and Article 13 of the Articles of Association are amended and will henceforth have the following new wording:

" **Art. 10. Manager(s), Board of managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Board of Managers will consist of Class A, Class B and Class C Managers, the Class C Managers shall be elected from candidates who shall be residents of or have their place of work in Luxembourg, the Class A and Class B Managers shall be elected from candidates who need not reside in any specific place.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting."

" **Art. 11. Powers of the manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager.

In case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager with one Class C Manager, or by the joint signature of two Class B Managers with one Class C Manager, or by the joint signature of one Manager of each Class.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not."

" **Art. 13. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if at least one Manager of each Class is present or represented. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Managers present or represented, with at least the favorable vote of one Manager of each Class. In case the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers."

Third resolution

The general meeting RESOLVED to accept the resignation of the company "Lux Business Management S.à r.l." as sole Manager of the Company and to give it full and complete discharge for the accomplishment of its duties as Manager up to the date of this general meeting.

Fourth resolution

1) The following is appointed Class A Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Marnix J. Van Overklift, company director, born on 23 August 1945 in Kollumerland, The Netherlands residing at Kasteellei 75, 2930 Brasschat, Belgium;

2) The following are appointed Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr André Atema, company director, born on 8 September 1965 in Amsterdam, The Netherlands, residing at Sissinge 13, 9471 JP Zuidlaren, The Netherlands;

- Mr Mads A. Ellefsen, company director, born on 3 April 1969 in Kristiansand, Norway, residing at Nesttunbrekka 80, 5221 Nesttun, Norway;

3) The following are appointed Class C Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Peter van Opstal, company director, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Gerard van Hunen, company director, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Onno Bouwmeister, company director, born on 26 January 1977 in Maarssen, The Netherlands, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

4) Mr Marnix J. Van Overklift, prenamed, is further appointed Chairman of the Board of Managers.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf,

le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SEAHOLD S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 850 du 8 avril 2008. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 928.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné dressé en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2330 du 24 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joram MOYAL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification des articles 10, 11 et 13 des statuts de la Société pour introduire un conseil de gérance composé de Gérants de Classe A, de Classe B et de Classe C.

2) Acceptation de la démission du gérant unique et décharge.

3) Nomination de nouveaux gérants de Classe A, de Classe B et de Classe C.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SEPT DOLLARS DES ETATS-UNIS (19'807.- USD) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, représentant la majorité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ de modifier les statuts actuels de la Société afin d'y introduire un Conseil de Gérance composé de Gérants de Classe A, de Classe B et de Classe C.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 10, 11 et 13 des statuts de la Société seront modifiés et auront désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 10. Gérants, Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance sera constitué parmi des membres de classe A, Classe B et de Classe C, les membres de Classe C doivent être élus parmi des candidats demeurant ou ayant leur lieu de travail au Luxembourg, les membres de Classe A ou Classe B sont élus parmi des candidats qui n'ont pas besoin de demeurer en un endroit déterminé.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés."

" **Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique.

En cas de pluralité de Gérants, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe C ou par la signature conjointe de deux Gérants de Classe B et un Gérant de Classe C ou par la signature conjointe d'un Gérant de chaque Classe.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas."

" **Art. 13. Réunions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si ou moins un gérant de chaque Classe est présenté ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins une vote d'un gérant de chaque Classe. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants."

Troisième résolution

L'assemblée générale a DÉCIDÉ d'accepter la démission de la société "Lux Business Management S.à r.l." en tant que gérant unique de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

1) Est nommé Gérant de Classe A du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marnix J. Van Overklift, directeur de société, né le 8 septembre 1945 à in Kollumerland, Pays-Bas, demeurant à Kasteellei 75, 2930 Brasschat, Belgique;

2) Sont nommés Gérants de Classe B du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur André Atema, directeur de société, né le 8 septembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à Sissinge 13, 9471 JP Zuidlaren, Pays-Bas;

- Monsieur Mads A. Ellefsen, directeur de société, né le 15 septembre 1967 à Kristiansand, Norvège, demeurant à Nesttunbrekka 80, 5221 Nesttun, Norvège;

3) Sont nommés Gérants de Classe C du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Peter van Opstal, directeur de société, né le 12 février 1969 à Zwindrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gerard van Hunen, directeur de société, né le 15 septembre 1967 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Onno Bouwmeister, directeur de société, né le 26 janvier 1977 à Maarsen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

4) Monsieur Marnix J. Van Overklift est en plus nommé Président du Conseil de Gérance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est close.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, O. BOUWMEISTER, J. MOYAL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2009. Relation: EAC/2009/5682. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067800/239/236.

(090079946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Manidor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.339.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 22 mai 2009 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009067610/17.

(090079055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Kar-Tess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.031.

In the year two thousand nine, on the eighteenth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "KAR-TESS HOLDING S.A.", a société anonyme holding having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 18031), incorporated by a notarial deed on December 17, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 24 of 6 February 1981. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 8, 2009, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Danielle SCHROEDER, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, to read as follows:

Art. 4. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

In general, the company may carry out any commercial, industrial or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose."

2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by insertion of a new paragraph at the end of the article which reads as follows:

" **Art. 5. (last paragraph).** In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

3. Amendment of article 7 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a Chairman. In the case the Chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings."

4. Amendment of article 11 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company."

5. Amendment of article 16 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 16.** The directors or the auditors may convene a General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the company's capital."

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, as follows:

" **Art. 4.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or

otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

In general, the company may carry out any commercial, industrial or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation by insertion of a new paragraph at the end of the article which reads as follows:

" **Art. 5. (Last paragraph).** In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 7 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a Chairman. In the case the Chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend of article 16 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 16.** The directors or the auditors may convene a General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the company's capital."

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KAR-TESS HOLDING S.A.", a société anonyme holding, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxem-

bourg, section B numéro 18031), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 6 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle SCHROEDER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social."

2. Modification de l'article 5 des statuts par insertion d'un nouvel alinéa à la fin de l'article qui aura la teneur suivante:

Art. 5. (dernier alinéa). "En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

3. Modification de l'article sept des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, par télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration."

4. Modification de l'article 11 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

5. Modification de l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts par insertion d'un nouvel alinéa à la fin de l'article qui aura la teneur suivante:

Art. 5. (dernier alinéa). "En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article sept des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points à l'ordre du jour par lettre, par télécopie, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2009. Relation: EAC/2009/5895. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067824/239/253.

(090079706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067978/10.

(090079810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Aberdeen European Shopping Property Fund", a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) incorporated on 5 September 2006 under the form of a public limited company, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118914,

duly represented by Mr Kristof MEYNAERTS, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 12 May 2009. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Aberdeen Shopping 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118313, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 August 2006, published in the Mémorial C, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1871 on 5 October 2006.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole unitholder decides to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of nine hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 975,000.-) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by creating and issuing nine thousand seven hundred and fifty (9,750) units, with nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in consideration of cash payment.

Subscription and Liberation

The sole unitholder resolves to subscribe and fully liberate all nine thousand seven hundred and fifty (9,750) new units in the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit by payment of the subscription amount for a total amount of nine hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 975,000.-) by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above share capital increase of the Company, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"Aberdeen European Shopping Property Fund", une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeoise constituée le 5 septembre 2006 sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118914,

dûment représentée par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 mai 2009. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "Aberdeen Shopping 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118313, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 1871 en date du 5 octobre 2006.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent septante-cinq mille euros (EUR 975.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) à un million euros (EUR 1.000.000.-) par la création et l'émission de neuf mille sept cent cinquante (9.750) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription et Libération

L'associé unique décide de souscrire et d'entièrement libérer toutes les neuf mille sept cent cinquante (9.750) nouvelles parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune par le paiement d'un montant de souscription pour un montant total de neuf cent septante-cinq mille euros (EUR 975.000.-) par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais lu comme suit:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-), représentés par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2009. Relation: EAC/2009/5889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067805/239/98.

(090080013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Catella International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.167.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2009, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2009, LAC/2009/17831.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «CATELLA INTERNATIONAL FUND», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 102 du 27 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1558 du 26 juillet 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1815 du 23 juillet 2008.

Les livres et documents sociaux de la Sicav resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009067617/242/25.

(090079141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Nefose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 106.825.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «NEFOSE S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2009. Relation: EAC/2009/5743.

- que la société «NEFOSE S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.825,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 18 mars 2005 et publié au Mémorial C numéro 732 du 23 juillet 2005, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par action

se trouve à partir de la date du 14 mai 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 avril 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009067616/239/29.

(090079135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Alileche, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.168.

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 17 février 2005 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de ALILECHE S.A.R.L. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 18 mai 2009.

LE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009067620/12.

(090079070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Iguana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.925.

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 4 juillet 2003 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de IGUANA HOLDING S.A. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 18 mai 2009.

LE DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009067624/13.

(090079075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TELEFIN S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné daté du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 994 du 29 juin 2002, page 47704. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 805. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2) Modification des articles onze (11) et seize (16) des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 2. (1^{er} alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE encore de modifier les articles onze (11) et seize (16) des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les articles onze (11) et seize (16) des statuts auront désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. SZUMILAS, V. BOSSI, S. LALLOUETTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2009. Relation: EAC/2009/5746. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067798/239/71.

(090079913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009067602/239/12.

(090078932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of one hundred and eleven (111) shares of class A and one hundred and eleven (111) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

2) Summit Ventures VI-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of forty-seven (47) shares of class A and forty-seven (47) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of four (4) shares of class A and four (4) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of three (3) shares of class A and three (3) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

5) Summit Ventures V, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of sixty-five (65) shares of class A and sixty-five (65) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

6) Summit V Companion Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of eleven (11) shares of class A and eleven (11) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

7) Summit V Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of two (2) shares of class A and two (2) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of five (5) shares of class A and five (5) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

9) Summit Investors VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

being the holder of two (2) shares of class A and two (2) shares of class B,

here represented by Ms. Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 May 2009.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all partners of "Summit Partners JMB S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.237, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 September 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1145, page 54.952, on 3 November 2003. The articles of association have last been amended pursuant to a notarial deed on 13 March 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 871, page 41.786, on 23 April 2009.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the par value of the existing shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) each so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) will be represented by six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of class A and six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of class B.

2. Creation of eight (8) new classes of shares of the Company to be called shares of class C, shares of class D, shares of class E, shares of class F, shares of class G, shares of class H, shares of class I and shares of class J, whereby five thousand (5,000) shares of class A and five thousand (5,000) shares of class B of the Company are converted into shares of class C, shares of class D, shares of class E, shares of class F, shares of class G, shares of class H, shares of class I, shares of class J as further set out hereinafter.

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class A, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class C, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class D, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, one thousand two hundred and fifty (1,250)

shares of class H, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I and one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, all having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Then, the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolves to reduce the par value of the existing shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) each so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) will be represented by six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of class A and six thousand two hundred and fifty (6,250) shares of class B.

Second resolution

The general meeting of partners resolves to create eight (8) new classes of shares of the Company to be called shares of class C, shares of class D, shares of class E, shares of class F, shares of class G, shares of class H, shares of class I and shares of class J, whereby five thousand (5,000) of the existing shares of class A and five thousand (5,000) of the existing shares of class B of the Company are converted into shares of class C, shares of class D, shares of class E, shares of class F, shares of class G, shares of class H, shares of class I and shares of class J as further set out in the following table:

Partners	Number of shares held before conversion	Number of shares held after conversion
Summit Ventures VI-A, L.P.	2775 shares of class A 2775 shares of class B	555 shares of class A
		555 shares of class B
		555 shares of class C
		555 shares of class D
		555 shares of class E
		555 shares of class F
		555 shares of class G
		555 shares of class G
		555 shares of class I
		555 shares of class J
Summit Ventures VI-B, L.P.	1175 shares of class A 1175 shares of class B	235 shares of class A
		235 shares of class B
		235 shares of class C
		235 shares of class D
		235 shares of class E
		235 shares of class F
		235 shares of class G
		235 shares of class H
		235 shares of class I
		235 shares of class J
Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P.	100 shares of class A 100 shares of class B	20 shares of class A
		20 shares of class B
		20 shares of class C
		20 shares of class D
		20 shares of class E
		20 shares of class F
		20 shares of class G
		20 shares of class H
		20 shares of class I
		20 shares of class J
Summit VI Advisors Fund, L.P.	75 shares of class A 75 shares of class B	15 shares of class A
		15 shares of class B
		15 shares of class C
		15 shares of class D
		15 shares of class E
		15 shares of class F

		15 shares of class G
		15 shares of class H
		15 shares of class I
		15 shares of class J
Summit Ventures V, L.P.	1625 shares of class A	325 shares of class A
	1625 shares of class B	325 shares of class B
		325 shares of class C
		325 shares of class D
		325 shares of class E
		325 shares of class F
		325 shares of class G
		325 shares of class H
		325 shares of class I
		325 shares of class J
Summit V Companion Fund, L.P.	275 shares of class A	55 shares of class A
	275 shares of class B	55 shares of class B
		55 shares of class C
		55 shares of class D
		55 shares of class E
		55 shares of class F
		55 shares of class G
		55 shares of class H
		55 shares of class I
		55 shares of class J
Summit V Advisors Fund, L.P.	50 shares of class A	10 shares of class A
	50 shares of class B	10 shares of class B
		10 shares of class C
		10 shares of class D
		10 shares of class E
		10 shares of class F
		10 shares of class G
		10 shares of class H
		10 shares of class I
		10 shares of class J
Summit V Advisors Fund (QP), L.P.	125 shares of class A	25 shares of class A
	125 shares of class B	25 shares of class B
		25 shares of class C
		25 shares of class D
		25 shares of class E
		25 shares of class F
		25 shares of class G
		25 shares of class H
		25 shares of class I
		25 shares of class J
Summit Investors VI, L.P.	50 shares of class A	10 shares of class A
	50 shares of class B	10 shares of class B
		10 shares of class C
		10 shares of class D
		10 shares of class E
		10 shares of class F
		10 shares of class G
		10 shares of class H
		10 shares of class I
		10 shares of class J

Third resolution

Inter alia as a consequence of the preceding resolution, the general meeting of partners resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class A, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class C, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class D, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class E, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class F, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class G, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class H, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class I and one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class J, all having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cent onze (111) parts sociales de catégorie A et cent onze (111) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

2) Summit Ventures VI-B, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant quarante-sept (47) parts sociales de catégorie A et quarante-sept (47) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant quatre (4) parts sociales de catégorie A et quatre (4) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant trois (3) parts sociales de catégorie A et trois (3) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

5) Summit Ventures V, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant soixante-cinq (65) parts sociales de catégorie A et soixante-cinq (65) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

6) Summit V Companion Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant onze (11) parts sociales de catégorie A et onze (11) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

7) Summit V Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux (2) parts sociales de catégorie A et deux (2) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cinq (5) parts sociales de catégorie A et cinq (5) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

9) Summit Investors VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux (2) parts sociales de catégorie A et deux (2) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 11 mai 2009.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de "Summit Partners JMB S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.237, constituée selon acte notarié en date du 29 septembre 2003, publié le 3 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145, page 54.952. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte notarié en date du 13 mars 2009, publié le 23 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871, page 41.786.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) chacune de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B.

2. Création de huit (8) nouvelles catégories de parts sociales de la Société qui sont dénommées parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I, parts sociales de catégorie J, tel qu'indiqué ci-après.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société pourra racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) chacune de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer huit (8) nouvelles catégories de parts sociales de la Société qui sont dénommées parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J. Par cette opération cinq mille (5.000) des parts sociales existantes de catégorie A et cinq mille (5.000) des parts sociales existantes de catégorie B de la Société sont converties en parts sociales de catégorie C, en parts sociales de catégorie D, en parts sociales de catégorie E, en parts sociales de catégorie F, en parts sociales de catégorie G, en parts sociales de catégorie H, en parts sociales de catégorie I et en parts sociales de catégorie J, tel qu'indiqué dans le tableau suivant:

Associé	Nombre de parts sociales détenues avant la conversion	Nombre de parts sociales détenues après la conversion
Summit Ventures VI-A, L.P.	2775 parts sociales de catégorie A 2775 parts sociales de catégorie B	555 parts sociales de catégorie A
		555 parts sociales de catégorie B
		555 parts sociales de catégorie C
		555 parts sociales de catégorie D
		555 parts sociales de catégorie E
		555 parts sociales de catégorie F
		555 parts sociales de catégorie G
		555 parts sociales de catégorie H
		555 parts sociales de catégorie I
		555 parts sociales de catégorie J
Summit Ventures VI-B, L.P.	1175 parts sociales de catégorie A 1175 parts sociales de catégorie B	235 parts sociales de catégorie A
		235 parts sociales de catégorie B
		235 parts sociales de catégorie C
		235 parts sociales de catégorie D
		235 parts sociales de catégorie E
		235 parts sociales de catégorie F
		235 parts sociales de catégorie G
		235 parts sociales de catégorie H
		235 parts sociales de catégorie I
		235 parts sociales de catégorie J
Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P.	100 parts sociales de catégorie A 100 parts sociales de catégorie B	20 parts sociales de catégorie A
		20 parts sociales de catégorie B
		20 parts sociales de catégorie C
		20 parts sociales de catégorie D
		20 parts sociales de catégorie E
		20 parts sociales de catégorie F
		20 parts sociales de catégorie G
		20 parts sociales de catégorie H
		20 parts sociales de catégorie I
		20 parts sociales de catégorie J
Summit VI Advisors Fund, L.P.	75 parts sociales de catégorie A 75 parts sociales de catégorie B	15 parts sociales de catégorie A
		15 parts sociales de catégorie B
		15 parts sociales de catégorie C
		15 parts sociales de catégorie D
		15 parts sociales de catégorie E
		15 parts sociales de catégorie F
		15 parts sociales de catégorie G
		15 parts sociales de catégorie H

		15 parts sociales de catégorie I
		15 parts sociales de catégorie J
Summit Ventures V, L.P.	1625 parts sociales de catégorie A	325 parts sociales de catégorie A
	1625 parts sociales de catégorie B	325 parts sociales de catégorie B
		325 parts sociales de catégorie C
		325 parts sociales de catégorie D
		325 parts sociales de catégorie E
		325 parts sociales de catégorie F
		325 parts sociales de catégorie G
		325 parts sociales de catégorie H
		325 parts sociales de catégorie I
		325 parts sociales de catégorie J
Summit V Companion Fund, L.P.	275 parts sociales de catégorie A	55 parts sociales de catégorie A
	275 parts sociales de catégorie B	55 parts sociales de catégorie B
		55 parts sociales de catégorie C
		55 parts sociales de catégorie D
		55 parts sociales de catégorie E
		55 parts sociales de catégorie F
		55 parts sociales de catégorie G
		55 parts sociales de catégorie H
		55 parts sociales de catégorie I
		55 parts sociales de catégorie J
Summit V Advisors Fund, L.P.	50 parts sociales de catégorie A	10 parts sociales de catégorie A
	50 parts sociales de catégorie B	10 parts sociales de catégorie B
		10 parts sociales de catégorie C
		10 parts sociales de catégorie D
		10 parts sociales de catégorie E
		10 parts sociales de catégorie F
		10 parts sociales de catégorie G
		10 parts sociales de catégorie H
		10 parts sociales de catégorie I
		10 parts sociales de catégorie J
Summit V Advisors Fund (QP), L.P.	125 parts sociales de catégorie A	25 parts sociales de catégorie A
	125 parts sociales de catégorie A	25 parts sociales de catégorie B
		25 parts sociales de catégorie C
		25 parts sociales de catégorie D
		25 parts sociales de catégorie E
		25 parts sociales de catégorie F
		25 parts sociales de catégorie G
		25 parts sociales de catégorie H
		25 parts sociales de catégorie I
		25 parts sociales de catégorie J
Summit Investors VI, L.P.	50 parts sociales de catégorie A	10 parts sociales de catégorie A
	50 parts sociales de catégorie B	10 parts sociales de catégorie B
		10 parts sociales de catégorie C
		10 parts sociales de catégorie D
		10 parts sociales de catégorie E
		10 parts sociales de catégorie F
		10 parts sociales de catégorie G
		10 parts sociales de catégorie H
		10 parts sociales de catégorie I
		10 parts sociales de catégorie J

Troisième résolution

Inter alia en conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société pourra racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/6049. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067821/239/437.

(090079826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

FinanceCom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.634.

In the year two thousand nine, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Othman BENJELLOUN, born in Casablanca, Morocco, on 1 November 1932, residing at 67, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;

here represented Mr Abdou BENSOUA, fund manager, residing at 3, rue Boudreau, 75009 Paris, France,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 27, 2009.

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "FinanceCom International S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127634 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1302 of 28 June 2007 (hereinafter the "Company").

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million four hundred and sixty-eight thousand five hundred euro (EUR 3.468.500.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand five hundred euro (EUR 31.500.-) to an amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3.500.000.-) by the issue of three million four hundred and sixty-eight thousand five hundred (3.468.500) new shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

Subscription and Payment

The three million four hundred and sixty-eight thousand five hundred (3.468.500) new shares have been subscribed by Mr. Othman BENJELLOUN, previously named.

The increase of capital is realised by contribution and transformation of a debt held by the Company for the benefit of Mr. Othman BENJELLOUN, previously named for an amount of three million four hundred and sixty-eight thousand five hundred euro (EUR 3.468.500.-).

The abovementioned debt is described and valued in a report of an independent auditor established by "ALTER AUDIT S.à r.l.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, on the 14 May 2009, which will remain annexed to the present deed.

The conclusions (in French version) of this report are the following

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 3.468.500 actions à créer d'une valeur nominale d'Eur 1,00 chacune. Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The share capital is set at three million five hundred thousand euro (EUR 3.500.000.-) consisting of three million five hundred thousand (3.500.000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) per share."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Othman BENJELLOUN, né le 1^{er} novembre 1932 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc,

ici représenté par Monsieur Abdou BENSOUA, gestionnaire de fonds, demeurant au 3, rue Boudreau, 75009 Paris, France,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 avril 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "FinanceCom International S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127634 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 28 juin 2007 (ci-après la "Société").

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 3.468.500,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) à un montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cents (3.468.500) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux attachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

Souscription et Libération

Les trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cents (3.468.500) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Othman BENJELLOUN, prénommé.

Les nouvelles actions ont été libérées par un apport et la transformation en capital d'une créance de la Société au profit de Monsieur Othman BENJELLOUN, prénommé, pour un montant de trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 3.468.500,-).

Ladite créance a été décrite dans un rapport de réviseur d'entreprises sur l'apport en nature établi par "ALTER AUDIT S.à r.l.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 14 mai 2009, qui restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 3.468.500 actions à créer d'une valeur nominale d'Eur 1,00 chacune.

Nous n'avons pas de réserves à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance."

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). "Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.- EUR) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement quatre mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BENSOUA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2009. Relation: EAC/2009/5902. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067812/239/117.

(090079883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

HURO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067981/10.

(090079808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Amarillo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.822.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067983/10.

(090079806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067984/10.

(090079804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Fetucci Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.736.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067985/10.

(090079803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Carmel Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.680.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009068488/14.

(090079687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2009.

Great Pacific Luxembourg (S.à r.l.)

Patrick van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2009068471/14.

(090079613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Imek Fensterbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 121.081.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 02. Juni 2009 der Aktiengesellschaft IMEK FENSTERBAU S.A. mit Sitz in L-9980 WILWERDANGE, Maison 63, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 121.081 geht folgendes hervor:

1. Beschluss. Die Generalversammlung beschließt die Abberufung mit sofortiger Wirkung des Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Paul MÜLLER, Angestellter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Maison 20.

2. Beschluss. Die Generalversammlung beschließt die Ernennung mit sofortiger Wirkung des Verwaltungsratsmitgliedes, Frau Dajana STEINMETZ, wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, Dürler 43 A.

Ihr Mandat läuft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

3. Beschluss. Die Generalversammlung beschließt die Abberufung mit sofortiger Wirkung des Kommissars, Herrn Philippe MONCOUSIN, wohnhaft zu B-6900 Marche-en-Famenne, La Champagnette 23.

4. Beschluss. Die Generalversammlung beschließt die Ernennung mit sofortiger Wirkung des neuen Kommissars, Frau Katrin HANSEN, expert-comptable, wohnhaft zu B-4780 ST-VITH, Rodter Straße 38.

Ihr Mandat läuft bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Wilwerdange, den 02. Juni 2009.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2009068486/26.

(090080148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Andante International, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068474/10.

(090079701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Société de Gestion Hotelière et de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068473/10.

(090079702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Immersive Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009068475/10.

(090079698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2009.

MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 132.628.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Michael Schneider, maître maçon, demeurant à D-Trier (Allemagne), auf der Bausch 97.

"l'Associé Unique"

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-5532 Remich, 9, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.628, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2007, acte publié le 15 novembre 2007 au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2606;

2. Le capital social de la société s'élève à € 12.394,98 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit cents).

3. L'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l.

4. L'Associé Unique approuve le Bilan de la Société.

5. L'Associé Unique accorde décharge pleine et entière au gérant de la société;

6. L'Associé Unique unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société "MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l.", le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société MDL, Maçonnerie de Luxembourg S. à r.l. seront conservés pendant une période de 5 ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. SCHNEIDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009068738/211/38.

(090080766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Thomas Frank Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8330 Capellen, 2E, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 78.903.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 May 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009066904/10.

(090078545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.